



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/20
7 novembre 2005



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT
SUR LES EXPÉRIENCES ACQUISES PENDANT LA PRÉPARATION DE PROJET
ET SUR LA NÉCESSITÉ D'APPORTER DES MODIFICATIONS OU
DES AMENDEMENTS AUX MODALITÉS ET AUX CRITÈRES APPROUVÉS DANS
LE CADRE DE LA DÉCISION 46/33 ET RELATIFS AUX PROJETS DE
DÉMONSTRATION SUR LES REFROIDISSEURS**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

DONNÉES GÉNÉRALES

1. La 46^e réunion du Comité exécutif a discuté d'une étude sur les critères et les modalités de projets de démonstration sur les refroidisseurs faisant partie du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/37, préparé conformément à la décision XVI/13 de la Seizième réunion des Parties et à la décision 45/4 d) de la 45^e réunion du Comité exécutif.

2. Après discussion, le Comité exécutif a décidé d'utiliser un créneau de financement de 15,2 millions \$US pour d'autres projets de démonstration dans le sous-secteur des refroidisseurs, et pour demander aux agences de préparer et de présenter des projets pour ce créneau. En outre, dans le cadre de la décision 46/33, on a demandé au Secrétariat de présenter à la 47^e réunion du Comité exécutif un rapport sur les expériences acquises pendant la préparation de projet et sur la nécessité d'apporter des modifications ou des amendements aux critères et aux modalités.

3. En tout, sept propositions de projets de démonstration ont été reçues du PNUD, de l'ONUDI, de la Banque mondiale et du Canada pour être mis en oeuvre dans 17 pays. Les propositions et l'évaluation effectuée sont décrites dans le document 47/21. Ce document, dans le cadre de son mandat, examine l'expérience acquise et propose, en se fondant sur ces résultats, des amendements aux conditions de projets de démonstration sur les refroidisseurs dans ce créneau de financement.

4. Le document commence par une description d'expériences générales et se concentre sur des points précis définis pendant l'examen des propositions de projet de démonstration sur les refroidisseurs. Ces points portent sur la sélection des pays, des ressources externes, des activités ne portant pas sur des investissements et des questions techniques. Le document se termine par une vue d'ensemble des questions de politiques en rapport avec les projets et un groupe de recommandations à examiner par le Comité exécutif, y compris certains projets pour approbation.

EXPÉRIENCES GÉNÉRALES

5. On a demandé aux agences d'exécution et aux agences bilatérales, dans le cadre de la décision 46/33, de préparer des méthodologies adaptées à la préparation de projets et aussi de préparer les projets mêmes. En août et septembre 2005, les agences ont informé le Secrétariat de la nature générale des préparations entreprises, et des pays pour lesquels la préparation des projets était établie. La liste des projets prévus à ce moment comprenait ceux de plus de vingt pays, dont trois projets possibles en Afrique. La Banque mondiale avait donné avant la 46^e réunion certaines indications quant à la méthodologie employée pour la préparation de projet. À partir de septembre, le PNUD a envoyé plusieurs avant-projets détaillés des méthodologies et discuté de leur approche. L'ONUDI a envoyé un plan général pour les propositions de projet. Dans tous les cas, le Secrétariat a fourni des observations et des suggestions.

6. La Banque mondiale a organisé un atelier à Washington le 27 septembre 2005, et a invité les intervenants pertinents et toutes les agences d'exécution. Toutes les agences sauf l'ONUDI ont participé à l'atelier, de même que des spécialistes de pays en développement, de l'industrie,

des associations, des Banques des exportations, du FEM, du Groupe Finance Carbone de la Banque mondiale et d'autres. L'atelier s'est révélé une excellente tribune pour un échange de vues et une discussion ouverte sur le potentiel financier, les besoins techniques et d'autres questions de projets similaires dans le sous-secteur des refroidisseurs. Le Secrétariat a saisi l'occasion pour entreprendre des discussions bilatérales le jour suivant, le cas échéant. Le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale ont participé à ces réunions.

7. Les premières versions des propositions de projet, reçues avant le 14 octobre, indiquaient qu'on avait bien saisi l'ampleur et les exigences du sous-secteur des refroidisseurs dans les pays concernés. Toutes les agences ont réussi à réunir, en très peu de temps, des groupes de travail dans leur organisation, les participants allant bien au-delà du personnel en rapport avec le Protocole de Montréal. Le PNUD et l'ONUDI ont demandé à un grand nombre de spécialistes de plusieurs pays de colliger des données techniques détaillées. La Banque mondiale et le PNUD ont entrepris de longues discussions avec des institutions possibles pour le co-financement, et élaboré des approches novatrices pour le secteur des refroidisseurs dans certains pays. Le gouvernement du Canada a identifié des technologies nouvelles et économiques pour le secteur, et travaillé au co-financement bilatéral pour un projet. Toutes les agences ont présenté des propositions de projet ciblées et élaborées, avec des données détaillées. Le Secrétariat désire indiquer que les résultats obtenus par toutes les agences bilatérales ou agences d'exécution en si peu de temps et avec une nouvelle approche transsectorielle méritent des félicitations et méritent aussi d'être citées en exemple.

8. L'évaluation des propositions a permis de mieux comprendre le secteur des refroidisseurs, chaque agence ayant élaboré sa propre méthodologie pour les projets proposés. Toutes les agences ont reconnu dans la plupart des propositions que le but des projets de démonstration est d'accélérer l'élimination des refroidisseurs avec CFC et de remplacer ces derniers par des systèmes qui offrent des avantages supplémentaires, en général une économie d'énergie. Aussi, au cours de la deuxième étape, ces avantages supplémentaires devraient entraîner le remplacement ou la conversion d'autres refroidisseurs avec CFC, même si le Fonds multilatéral ne fournit aucun financement.

9. Le PNUD a analysé pour plusieurs pays la différence de coût annuel entre un scénario de base et l'utilisation d'un nouveau refroidisseur séparé pour les secteurs tant public que privé et, en plusieurs cas, en faisant de nouveau la distinction entre les différentes parties de ces secteurs. Diverses sources de financement ont été identifiées pour resserrer l'écart, y compris dans l'un des cas du financement du Fonds multilatéral, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que des possibilités de financement particulières au pays (dispense de droits à l'importation, disponibilité de prêts à meilleur taux, etc.). L'ONUDI a proposé une approche selon laquelle les ressources externes sont directement payées par les propriétaires de l'équipement, en partie par le truchement d'un programme particulier au pays. La Banque mondiale propose un projet global qui commence par cinq pays, d'autres pays s'étant dits intéressés, et la possibilité que d'autres pays s'y joignent plus tard. Le projet vise à réaliser une élimination maximale, dans l'ordre où les demandes ont été présentées, pour environ 30 % des refroidisseurs existants dans le monde, à l'aide de ressources externes importantes provenant du FEM et du financement carbone.

10. L'analyse des propositions de projet a indiqué que l'information technique fournie était suffisante et très bonne. La question des coûts pourrait être résolue par une discussion entre les

agences et le Secrétariat. On a constaté que la disponibilité des ressources externes est la condition la plus difficile à respecter, en particulier étant donné le peu de temps alloué à la préparation des projets. Donc, le Secrétariat peut recommander pour le moment des approbations totalisant seulement une fraction du financement total prévu dans le créneau de financement. Pour cette réunion du Comité exécutif, il ne semble pas nécessaire d'accorder la priorité à une proposition plutôt qu'à l'autre en ce qui a trait au financement.

QUESTIONS EN RAPPORT AVEC LA SÉLECTION DES PAYS

11. Afin de permettre l'établissement potentiel des priorités des projets, la décision 46/33 a établi un certain nombre de critères, y compris l'importance du sous-secteur des refroidisseurs en ce qui a trait à la conformité du pays, à être exprimé comme la part de ce secteur dans la dernière consommation de CFC déclarée. Le tableau ci-dessous offre une comparaison entre les différents pays pour lesquels des projets ont été présentés en termes de consommation de CFC dans le sous-secteur des refroidisseurs. Il serait utile de prendre note, tel que l'explique le document 47/21, que les chiffres présentés au tableau suivant tiennent compte du taux de fuite moyen des refroidisseurs dans les pays visés par l'Article 5 tel que l'indique le Comité des choix techniques et économiques dans le rapport du groupe de travail sur les refroidisseurs.

Pays	Projet régional	Consommation de CFC par les refroidisseurs comme partie de la plus récente consommation (2004)
Ex-République yougoslave de Macédoine	Europe de l'Est	19,8 %
Jamaïque	Caraïbes	13,9 %
Brésil	-	5,0 %
Malaisie	Global/Asie du Sud et du Sud-Est	4,5 %
Bahreïn	Asie occidentale	4,1 %
Croatie	Europe de l'Est	3,6 %
Inde	Global/Asie du Sud et du Sud-Est	3,5 %
Cuba	-	3,4 %
Indonésie	Global/Asie du Sud et du Sud-Est	1,4 %
Philippines	Global/Asie du Sud et du Sud-Est	1,0 %
Serbie-et-Monténégro	Europe de l'Est	0,9 %
Trinité-et-Tobago	Caraïbes	0,6 %
Chine	Global/Asie du Sud et du Sud-Est	0,6 %
Colombie	-	0,5 %
Roumanie	Europe de l'Est	0,4 %
Syrie	Asie occidentale	0,3 %
République dominicaine	Caraïbes	0,1 %
<i>Moyenne (logarithmique)</i>		<i>1,61 %</i>

12. Puisque les ressources du créneau de financement pour cette réunion se sont révélées suffisantes pour l'obtention des approbations potentielles, il n'était pas nécessaire d'utiliser la part de consommation pour déterminer l'ordre des priorités des projets. Les données fournissent néanmoins un aperçu très intéressant de la grande variation des effets.

13. Au cas où des présentations de projet futures dépasseraient le financement disponible dans le cadre du créneau, le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager d'exprimer, maintenant, une préférence pour des pays en fonction d'un niveau de consommation donné dans le sous-secteur des refroidisseurs. Puisque des données fiables sont disponibles pour 17 pays, les renseignements peuvent être jugés comme étant représentatifs. Un indicateur pourrait être la valeur moyenne de la part de consommation de CFC des refroidisseurs dans ces 17 pays. Puisqu'on a trouvé que la part la plus faible est plus petite que la plus élevée par un facteur de 200, une moyenne arithmétique serait propre à induire en erreur car elle sous-représenterait fortement un pays ayant une petite part. On propose plutôt l'emploi d'une moyenne logarithmique, ce qui permet d'éviter largement ce problème. La moyenne obtenue est de 1,61 %.

14. Le Comité exécutif a exprimé dans le cadre de la décision 46/33 le désir d'une forte équité entre les régions, et défini quatre régions à cette fin. La répartition finale des projets entre les régions n'a été connue qu'au moment de la présentation. Contrairement aux indications reçues par les agences, un certain nombre de propositions, en particulier pour l'Afrique, ne sont pas concrétisées. Par conséquent, l'Afrique est fortement sous-représentée dans les propositions de projet, comme le démontre le tableau ci-dessous.

Région	Projets précédemment approuvés	Demandes actuelles de projet	Total
Asie de l'Est et Asie du Sud	1	5	6
Asie occidentale et Asie Centrale et Europe de l'Est	2	6	8
Afrique	1	0	1
Amérique Latine et Caraïbes	1 (+1*)	6	7

*L'Argentine a présenté à la 47^e réunion une demande d'allocation de financement dans le cadre du plan national d'élimination pour une activité visant les refroidisseurs avec la Banque mondiale comme agence d'exécution

15. En tenant compte des recommandations pour approbation, la région de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud pourrait aussi être fortement sous-représentée. Le Comité exécutif pourrait donc souhaiter envisager d'exprimer une préférence pour les projets de ces deux régions.

16. Bien que seulement six pays jusqu'à maintenant aient reçu des projets de démonstration sur les refroidisseurs, quatre d'entre eux sont mentionnés comme bénéficiaires dans les documents de projet. Trois d'entre eux (Argentine, Mexique, Turquie) sont indiqués dans la proposition de la Banque mondiale comme ayant manifesté la volonté de se joindre au projet, et

l'un d'eux (Syrie) au projet de l'ONUDI pour l'Asie occidentale. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager d'exprimer une faible préférence pour d'autres projets de pays qui ont récemment reçu du financement pour des projets de démonstration sur les refroidisseurs et qui ont achevé ces projets ou qui sont en train de les mettre en oeuvre.

17. Le Comité exécutif a incité les agences, dans le cadre de la décision 46/33, à présenter des projets de démonstration régionaux afin de permettre à autant de pays que possible d'en faire partie. Des sept projets présentés, quatre sont appelés régionaux ou globaux. Le Secrétariat a toutefois constaté que la plupart des projets régionaux ont peu de liens entre les activités dans le pays et ne permettent pas à d'autres pays de se joindre facilement à eux. Le seul projet où la répartition des fonds entre les pays est souple ou encore où d'autres pays peuvent facilement en faire partie est le projet global de remplacement des refroidisseurs présenté par la Banque mondiale. Les projets restants comportent certaines activités régionales ne portant pas sur des investissements, mais ne permettent pas d'augmenter le nombre de pays couverts pendant l'étape de la mise en oeuvre.

18. On se rend compte que les projets régionaux qui permettent une augmentation du nombre de pays sont très difficiles à établir, en raison du besoin inhérent d'un mécanisme prédéfini pour une attribution équitable des fonds. La Banque mondiale, dans sa proposition, a défini une approche respectant l'ordre où les demandes ont été présentées; d'autres approches peuvent être possibles, en particulier une combinaison avec des ressources externes. Le Comité exécutif pourrait donc envisager de définir des projets régionaux comme des projets qui permettent à tout le moins une répartition souple, entre les pays concernés, des fonds pour l'investissement fournis par le Fonds multilatéral, qui ont précisé le mécanisme de distribution, et qui peuvent accepter d'autres pays de la région. Le Comité exécutif peut aussi souhaiter envisager d'exprimer une préférence pour de tels projets régionaux.

QUESTIONS EN RAPPORT AVEC LES RESSOURCES EXTERNES

19. Le Comité exécutif a demandé, dans le cadre de la décision 46/33, que les agences présentent des propositions pour des projets qui pourraient être repris dans d'autres pays afin de démontrer la faisabilité future et les modalités de remplacement des refroidisseurs centrifuges grâce à des ressources extérieures au Fonds multilatéral.

20. Puisqu'un certain nombre de projets ont utilisé des ressources externes aussi pour financer des activités hors du domaine d'application de ces projets, des niveaux rajustés de ressources externes ont été calculés. Ces niveaux rajustés sont utilisés pour des activités qui peuvent être intégrées dans un projet de remplacement de refroidisseurs financé par le Fonds multilatéral. En se servant de ces niveaux rajustés comme base, les ressources externes sont montrées au tableau ci-dessous.

Pays / Région	Ressources externes (rajustées)	Partie des ressources externes (rajustées) du coût total du projet
Brésil	\$ 252 000	20,13 %
Europe de l'Est	\$ 416 175	27,90 %
Cuba	\$ 410 125	29,41 %
Caraïbes	\$ 690 000	40,83 %
Colombie	\$ 705 000	41,35 %
Projet global de remplacement des refroidisseurs	\$ 70 000 000	82,35 %
Asie occidentale	S.O.	S.O.
<i>Moyenne*</i>	\$ 4 494 660	31,92 %

* Ne tient pas compte du projet en Asie occidentale et du projet global de remplacement des refroidisseurs

21. Outre la proposition de projet de la Banque mondiale, où les ressources externes sont actuellement incertaines, aucune des propositions n'a atteint le niveau de 50 % en ressources externes qui constituerait un financement équilibré. Le coût moyen du projet que couvrent les ressources externes est d'environ 30 %. En tenant compte de ce qui semble réalisable, le Comité exécutif pourrait envisager d'établir le montant de 30 % de ressources externes comme un niveau minimum du projet total de financement.

22. Les ressources externes pourraient être définies de deux façons, externes au projet, ce qui comprendrait le Fonds multilatéral, l'agence et le bénéficiaire, ou seulement externes au Fonds multilatéral. Bien que les premières supposent qu'un tiers fournirait du co-financement, les dernières comprendraient aussi en plus du financement potentiel fourni exclusivement par une contrepartie, c'est-à-dire le bénéficiaire. Les deux projets présentés par l'ONUDI pour l'Europe de l'Est et l'Asie occidentale n'ont ni l'un ni l'autre l'engagement d'un tiers en matière de financement, indiquant seulement un financement de contrepartie. Le Secrétariat avait compris que les agences devraient tenter de tirer une partie de leurs ressources d'une tierce partie. Toutefois, cette condition n'est pas une exigence explicite de la décision, et la proposition pour l'Europe de l'Est, telle qu'elle est présentée, est conforme aux conditions de la décision 46/33. À l'avenir, en tenant compte de l'intention de la décision 46/33 telle que l'indique le paragraphe 19 ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter clarifier le fait que les ressources externes à fournir doivent comprendre du financement de tierce partie d'une entité autre que le Fonds multilatéral et le bénéficiaire direct.

23. Dans les propositions de projet, on a proposé du co-financement à partir de cinq sources différentes :

- a) le FEM a été proposé comme une source de financement pour le projet global de remplacement des refroidisseurs et les projets au Brésil, en Colombie et dans la région des Caraïbes;
- b) Du financement carbone a été proposé pour le projet global de refroidisseurs;

- c) Du financement des entreprises de services d'électricité ont été proposés pour le projet au Brésil;
- d) Du financement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a été proposé pour le projet à Cuba; et
- e) Du financement d'un fonds interne du PNUD a été proposé pour les Caraïbes et Cuba.

24. Le FEM aide les pays en développement à financer des projets et des programmes qui protègent l'environnement global. Les subventions du FEM soutiennent entre autres des projets portant sur le changement climatique. En octobre 2005, le Secrétariat du FEM a reçu du PNUD un concept de projet et une demande de financement pour la préparation d'un projet de refroidisseurs au Brésil. Le plan de financement de la proposition du Brésil comprend les demandes suivantes : 250 000 \$ US au FEM pour la préparation de projet et le développement, 1 million \$ US du Fonds multilatéral et, par la suite, un financement de 5 à 20 millions \$ US du FEM. Outre la proposition du Brésil, le Secrétariat du FEM n'a reçu aucune autre proposition du PNUD ou de la Banque mondiale pour des refroidisseurs, et aucune discussion formelle n'a eu lieu entre le Secrétariat du FEM et les agences pour une quelconque autre proposition pour des refroidisseurs.

25. Comme il l'a fait pour la proposition du Brésil, le Secrétariat du FEM placera cette proposition dans une « liste d'attente » des projets qui seront examinés pour financement pendant FEM-3 (en période de reconstitution jusqu'au milieu de l'année prochaine) seulement si des ressources suffisantes deviennent disponibles. Les négociations pour la reconstitution du FEM-4 sont encore en cours, et ne seront pas finalisées avant la fin de 2005. Selon le PNUD, les propositions de projet pour la Colombie et les Caraïbes sont actuellement en cours de développement et seront présentées pour financement dans le cadre du FEM-3 au cours de la présente année.

26. L'Unité de financement carbone est une unité de la Banque mondiale qui achète des droits d'émission de carbone en vertu du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto. Ces droits d'émission sont émis *post factum* en tenant compte des économies d'énergie réellement mesurées, par ex., la conversion de refroidisseurs et la réduction associée d'émissions de CO₂ en rapport avec la production d'électricité. Actuellement, il n'existe aucune méthodologie permettant de mesurer l'économie d'énergie, et l'élaboration et l'approbation d'une telle méthodologie représentent un exercice fastidieux. Bien que le financement par le truchement du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto pourrait se révéler une excellente façon de rembourser les investissements dans le secteur des refroidisseurs, des conditions de mise en oeuvre comme une entente principale pour financer des économies de consommation d'énergie sur une petite échelle ainsi que le manque d'une méthodologie pour la mesure empêchent cet instrument d'être considéré comme une source probable de co-financement pour le moment.

27. Au Brésil, les entreprises de services d'électricité sont tenues de contribuer une partie de leur chiffre d'affaires en fonds pour l'économie d'énergie. Le Brésil a indiqué que l'un de ces fonds consent à contribuer à ce projet. Au moment d'écrire ces lignes, la documentation écrite

sur l'état du financement fait toujours défaut. Une telle contribution constituerait le seul co-financement national (pays visé par l'Article 5) pour n'importe lequel des projets.

28. Le PNUD dispose d'un Fonds d'affectation spéciale pour l'énergie (Thematic Trust Fund - TTF) qui lui est propre, et a exprimé sa volonté de contribuer d'autres ressources à certains des projets.

29. Le programme de Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM) du gouvernement du Canada est une initiative interministérielle d'investissement technologique établie dans le cadre du Plan d'action sur le changement climatique du gouvernement fédéral. Le programme TEAM soutient des projets conçus pour développer des technologies qui atténuent les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux national et international. Une note conceptuelle a été préparée par Environnement Canada pour examen par le corps exécutif du programme Mesures d'action précoce en matière de technologie. Si le programme accepte la demande, cette dernière permettrait d'obtenir 850 000 \$ US du gouvernement du Canada pour la mise en oeuvre du projet de démonstration. Le Canada a indiqué qu'il attend une réponse préliminaire du programme Mesures d'action précoce en matière de technologie avant la 47^e réunion du Comité exécutif.

30. L'information disponible semble dans tous les cas suffisante pour classer la probabilité de financement, en attendant la présentation d'information écrite sur l'état actuel des choses. Le Secrétariat informera le Comité exécutif, lors de la prochaine réunion, de tout nouveau développement touchant les ressources externes pour le projet de refroidisseurs.

Pays / Région	Financement de contrepartie	Co-financement			Total (inclut tout le financement de contrepartie) US\$
	Niveau \$US	Source	Niveau US \$	Classification ***	
Brésil	(115 005)*	FEM PDF	140 000	Groupe IIa	367 005
		ESCO	112 000	Groupe IV	
Colombie	(579 960)*	FEM MSP	705 000	Groupe III	1 284 960
Caraïbes	(44 199)*	FEM MSP	408 284	Groupe III	517 809
		PNUD TTF	65 325	Groupe II	
Cuba	-	TEAM Canada	370 125	Groupe III	410 125
		PNUD TTF	40 000	Groupe II	
Asie occidentale	S.O.	-	-	S.O.	-
Europe de l'Est	416 175	-	-	S.O.	416 175
Projet global de remplacement des refroidisseurs	S.O.	FEM FS	70 000 000	Groupe V	152 000 000
		Financement carbone	82 000 000	Groupe V	
Total**	1 155 339		1 840 735		2 996 074
Moyenne**	192 557		306 789		499 346

* Financement de contrepartie non réclamé dans la proposition, mais existant si les mêmes définitions sont utilisées comme pour l'Asie occidentale et l'Europe de l'Est

** Calculé sans les projets en Asie occidentale et le projet global de remplacement des refroidisseurs

*** Désignations des groupes comme l'indique le document 47/21add1: I: Ressources extérieures approuvées; II: Ressources extérieures existantes et accessibles, demande faite; IIa: indication de situation favorable, IIb: aucune indication; III: Ressources extérieures existantes et accessibles, aucune demande n'a encore été faite. IIIa: indication d'occasions favorables, IIIb: aucune indication n'a été fournie; IV: Ressources extérieures existantes, accessibilité peu claire, aucune demande n'a encore été faite; V: Existence et accessibilité des ressources extérieures incertaines, aucune demande n'a encore été faite.; VI: Aucune ressource extérieure n'a été envisagée.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, il n'est pas certain que les ressources externes pour le projet global de remplacement des refroidisseurs présenté par la Banque mondiale soient actuellement disponibles, et leur accessibilité est aussi inconnue. Le projet ne peut plus être présenté dans le cadre du FEM-3. La reconstitution du FEM-4 n'est pas encore définitivement décidée, et comprendra probablement un cadre d'attribution des ressources avec seulement une légère attribution aux projets régionaux et globaux. Donc, le projet ne peut pour le moment être recommandé pour approbation. En outre, l'ONUDI et le Secrétariat ont convenu que le projet en Asie occidentale demeurerait à titre d'information dans la documentation, puisque le financement externe (par contrepartie) pour les deux pays ne s'était pas concrétisé au moment de la rédaction du présent document.

ACTIVITÉS NE PORTANT PAS SUR DES INVESTISSEMENTS

31. La Réunion des Parties a convenu, en vertu de la décision XVI/13, de demander au Comité exécutif du Fonds multilatéral d'envisager des mesures financières visant à sensibiliser davantage les utilisateurs des pays visés par le paragraphe 1 de l'Article 5 à l'élimination

imminente et aux options qui peuvent être disponibles pour leurs refroidisseurs, et à aider les gouvernements et les décideurs.

32. Les activités de sensibilisation et celles ne portant pas sur des investissements sont nécessaires à deux niveaux différents, notamment dans les pays qui entreprennent des projets de démonstration sur les refroidisseurs de manière à ce qu'ils réussissent et (le cas échéant, en raison du manque d'autres ressources), d'une façon plus limitée, pour mettre en oeuvre la stratégie générale pour la gestion de l'ensemble du sous-secteur des refroidisseurs avec CFC tel que l'exige la décision 46/33. Les options dont pourraient disposer les gouvernements et les utilisateurs pour s'occuper de leurs refroidisseurs, qui sont le résultat de projets de démonstration, doivent être communiquées globalement, formant les activités de sensibilisation de deuxième niveau.

33. Les activités requises au niveau national se sont révélées très significatives. Le Secrétariat et les agences ont convenu de limiter le financement à 15 % du chiffre d'affaires pour un seul pays et à 20 % pour les projets régionaux pour cette ronde de présentations. Une réduction supplémentaire entre 10 % et 15 % semble possible.

34. En vertu de la décision 46/33, le Comité exécutif a mis en application les objectifs de la Réunion des Parties afin de s'assurer que les utilisateurs puissent obtenir des renseignements et acquérir de l'expérience, en demandant au PNUE de présenter une proposition de projet en rapport avec les activités pertinentes en matière de renseignement, de dissémination et de sensibilisation à un niveau global dans le but de communiquer l'expérience acquise globalement dans les projets de démonstration.

35. Le PNUE a préparé et présenté une proposition de projet, qui a été examinée par le Secrétariat en tenant compte de la partie ci-dessus de la décision 46/33. Le Secrétariat a attiré l'attention du PNUE sur le fait que, tel qu'elle est présentée, la portée d'application du projet semble large et non uniquement orientée vers les exigences particulières de la décision 46/33. Cela étant, le Secrétariat a recommandé au PNUE de réviser la proposition de projet en conséquence. Étant donné l'échéancier, il faudrait en faire la présentation à la 48^e réunion.

QUESTIONS TECHNIQUES

36. Le Comité exécutif a demandé dans le cadre de la décision 46/33 des propositions de projet afin de démontrer la possibilité de remplacer des refroidisseurs centrifuges et la façon de le faire. Deux propositions de projet (Cuba, Asie occidentale) comprenaient aussi des demandes de financement pour la conversion en plus du remplacement des refroidisseurs.

37. On peut entreprendre une telle conversion de refroidisseurs centrifuges de deux façons. Première façon : selon la conception particulière du refroidisseur, on peut l'adapter relativement facilement à des frigorigènes sans CFC en modifiant le compresseur existant. Cette solution n'est pas universelle mais vise certains modèles seulement. Ce type de conversion est proposé pour la Syrie.

38. Seconde façon : on peut remplacer le principal élément du système, le compresseur, son moteur et ses composants électroniques. Cette solution offre certains gains limités en matière d'efficacité énergétique. De nouvelles technologies non encore éprouvées permettent aussi de remplacer le compresseur par un compresseur à pistons secs, ce qui améliore encore l'efficacité énergétique de quelque 10 % comparativement à un système existant. Cette solution novatrice a été proposée par le gouvernement du Canada pour certains refroidisseurs à Cuba.

39. Puisque dans les deux cas des gains en efficacité énergétique sont revendiqués, il faut déterminer quelles sont les économies afférentes. Non seulement faut-il que les économies de coût annuelles possibles soient connues, mais aussi la période sur laquelle elles doivent être justifiées. Malgré l'installation d'un nouveau compresseur, les systèmes adaptés sont toujours composés de vieilles pièces à plus de 70 % de leur valeur. Les systèmes qui font l'objet d'une conversion ont en général 15 ans. Puisque, après 15 ans, on peut présumer que la durée de vie restante de ces systèmes plus anciens est la moitié de la durée de vie d'un nouveau système, il serait plus approprié de calculer les économies sur la base d'un taux d'actualisation de 2,5 ans au lieu de 5 ans.

40. Le Comité exécutif a demandé, dans le cadre de la décision 46/33, des propositions pour le remplacement des refroidisseurs centrifuges, ces derniers étant des unités de réfrigération qui refroidissent de l'eau (ou de la saumure), et dont la principale composante est un compresseur centrifuge. Le même type of compresseur peut aussi être utilisé dans des applications de réfrigération industrielle. Les réfrigérateurs industriels sont différents des refroidisseurs parce qu'ils sont conçus pour une application particulière, tandis que les refroidisseurs sont normalisés et que leur coût d'investissement est donc considérablement plus faible. L'ONUDI a demandé du financement pour le remplacement de deux applications industrielles en Croatie et en Roumanie, à un niveau de 540 000 \$ US par application, c'est-à-dire trois fois plus qu'un refroidisseur normalisé. Bien que ce chiffre soit crédible comme tel, il ne fait pas partie du mandat du Comité exécutif pour le créneau de financement, et ne fait donc pas partie du présent exercice. Le Comité exécutif pourrait souhaiter confirmer que les applications de réfrigération industrielle ne seraient pas financées dans le cadre de ce créneau de financement.

VUE D'ENSEMBLE DES QUESTIONS DE POLITIQUE EN RAPPORT AVEC LES PROJETS

41. Le tableau suivant offre une vue d'ensemble des questions de politique identifiées pour les diverses propositions de projet et pourrait servir de guide pour les recommandations du Secrétariat ci-dessous. Il faudrait prendre note, toutefois, qu'en tenant compte des renseignements provenant, par exemple de la réunion du conseil du FEM tenue du 8 au 10 novembre 2005, un mise à jour de l'état des ressources externes pourrait être fournie à la 47^e réunion par le Secrétariat.

Pays / Région	Agence	Points essentiels	Points secondaires	Recommandation du Secrétariat
Brésil	PNUD	Aucune	Faibles ressources externes (inférieures à 30 %)	Approbation
Colombie	PNUD	Aucune	Aucune	Approbation
Caraïbes	PNUD	Aucune	Aucune	Approbation
Cuba	Canada / PNUD	Aucune	Conversion des refroidisseurs incluse	Approbation
			Faibles ressources externes (inférieures à 30 %)	
Asie occidentale	ONUDI	Financement de contrepartie insuffisant	Conversion des refroidisseurs incluse	Aucune étude
		Aucune stratégie générale pour le sous-secteur des refroidisseurs	Aucun financement auprès d'une tierce partie	
Europe de l'Est	ONUDI	Aucune stratégie générale pour le sous-secteur des refroidisseurs	Aucun financement auprès d'une tierce partie	Nouvelle étude de la proposition révisée lors d'une réunion future
		Non respect des limites du créneau de financement (réfrigération industrielle)	Faibles ressources externes (inférieures à 30 %)	
Projet global de remplacement des refroidisseurs	Banque mondiale	Ressources externes improbables	Aucune	Nouvelle étude de la proposition révisée lors d'une réunion future

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

42. Le Comité exécutif pourrait envisager de :
- a) Prendre note avec satisfaction des propositions de projet reçues des agences d'exécution et des agences bilatérales et du rapport du Secrétariat;
 - b) Demander au PNUD, à l'ONUDI et à la Banque mondiale de continuer à préparer des projets d'investissement pour les refroidisseurs, à présenter dans le cadre du créneau de financement établi par la décision 45/4, selon les critères approuvés dans le cadre de la décision 46/33 et les précisions indiquées dans cette décision;
 - c) D'approuver les critères supplémentaires suivants pour des projets futurs dans le cadre du créneau de financement pour les refroidisseurs établi par la décision 45/4:
 - i) Dans tous les projets présentés pour examen par le Comité exécutif, au moins 30 % des coûts du projet seront fournis par le truchement de ressources externes, lorsque ces ressources externes sont définies comme des ressources financières d'entités autres que les utilisateurs ou les propriétaires de refroidisseurs;

- ii) Les projets régionaux sont des projets qui, au moins :
 - Permettent une attribution variable entre les pays concernés des fonds d'investissement fournis par le Fonds multilatéral;
 - Précisent le mécanisme de distribution pour ces fonds variables; et
 - Peuvent accepter d'autres pays de la région non inclus dans la proposition initiale;
 - iii) L'élément ne portant pas sur des investissements des projets de démonstration portant sur des investissements sera plafonné à 10 % des coûts du projet pour les projets en rapport avec un seul pays et à 15 % pour les projets régionaux;
 - iv) La préférence est accordée aux projets conformes à l'un des critères suivants :
 - Pays où la consommation totale des refroidisseurs centrifuges, normalisée en tenant compte d'une valeur de 75 kg par année par refroidisseur, comme proportion des dernières données déclarées sur la consommation nationale de CFC en vertu de l'Article 7, est supérieure à 1,61 %;
 - Pays de l'Afrique et des régions de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud;
 - Projets régionaux selon la définition de ii) ci-dessus;
 - v) Une plus faible priorité est accordée aux projets associés à des pays qui ont déjà reçu du financement pour des projets de démonstration sur les refroidisseurs et qui ont achevé ces projets ou sont actuellement à les mettre en oeuvre, et décider que ces projets ne seront pas examinés si le créneau de financement est épuisé par d'autres projets, ou en tous les cas avant la 49^e réunion;
 - vi) Permettre de présenter des propositions de projet pour le financement de la conversion de refroidisseurs, pourvu que le compresseur existant soit remplacé par un compresseur plus efficace et que le refroidisseur faisant l'objet de la conversion ait moins de 15 ans, l'investissement total, y compris financement de contrepartie demeure inférieur à 45 000 \$ US par conversion, et les économies sont calculés en tenant compte de l'application du taux d'utilisation établi de 2,5 ans;
- d) Réexaminer lors d'une réunion future les propositions de projets révisées :
- i) Pour l'Europe de l'Est sous réserve de la présentation d'une stratégie

générale pour le sous-secteur du pays concerné et excluant les applications de réfrigération industrielle;

- ii) Pour le projet global de remplacement des refroidisseurs sous réserve de la disponibilité des ressources financières à l'extérieur du Fonds multilatéral tel que l'indique la décision 46/33;
- e) Approuver les projets pour le Brésil, la Colombie, Cuba et les Caraïbes, avec les coûts d'appui associés au niveaux de financement indiqués au tableau ci-dessous, en étant entendu qu'on remplacerait le nombre de refroidisseurs précisé dans la proposition de projet, et qu'aucun décaissement n'aurait lieu avant que le Secrétariat n'ait confirmé les données de l'agence à l'effet que le financement externe indiqué dans les fiches d'évaluation de projet aient été obtenues.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Projet de démonstration de gestion intégrée pour le sous-secteur des refroidisseurs centrifuges au Brésil qui met l'accent sur l'application de technologies écoénergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC	1 000 000	75 000	PNUD
b)	Projet de démonstration régional de gestion intégrée pour le sous-secteur des refroidisseurs centrifuges dans les Caraïbes qui met l'accent sur l'application de technologies écoénergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC	1 000 000	75 000	PNUD
c)	Projet de démonstration de gestion intégrée pour le sous-secteur des refroidisseurs centrifuges en Colombie qui met l'accent sur l'application de technologies écoénergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC	1 000 000	75 000	PNUD
d)	Projet de démonstration de gestion intégrée pour le sous-secteur des refroidisseurs centrifuges à Cuba qui met l'accent sur l'application de technologies écoénergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC	787 482	102 373	Canada
e)	Projet de démonstration de gestion intégrée pour le sous-secteur des refroidisseurs centrifuges à Cuba qui met l'accent sur l'application de technologies écoénergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC	196 871	14 765	PNUD
